

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY
Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal

SEANCE du samedi 8 juin 2019

L'an deux mille-dix-neuf, le huit du mois de juin à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 9 heures à la salle de réunion de la Mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD Maire de la Commune le vingt-cinq janvier 2019 en application de l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames Simone FAVRY, Marie FREMONT, Emanwela LOWRY, Danielle PEYRADE, Colette SCHREYS, Messieurs Gérard DIEM, Alain ELOY, Alain ESPERCE, Eric GREVOUL, Christian GENEVIEVE, Didier MALET, Stanislas MANIAK, Denis PEYRADE.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Monsieur ISRAEL Stéphane

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Martine CRAMBES a donné pouvoir à Madame Danielle PEYRADE

Madame Danielle CHAYNES a donné pouvoir à Monsieur Anthony CHANAUD

Monsieur Georges BENNAVAIL a donné pouvoir à Monsieur Alain ELOY

Monsieur Pierre FERRIE a donné pouvoir à Monsieur Denis PEYRADE

Monsieur Robert ROS a donné pouvoir à Monsieur Stanislas MANIAK

Ordre du jour

- 1- Augmentation des heures du poste de Leticia CUGUILLERE
- 2- Compteur Linky
- 3- Pose des compteurs Linky sur les bâtiments communaux
- 4- Convention avec la SPA
- 5- Nomination du Coordonateur communal pour le recensement de la population 2020
- 6- Achat des parcelles A 417, A 418, A 419 à Fa
- 7- Mise à disposition du foyer de Rouvenac
- 8- Rénovation de la toiture du foyer de Rouvenac
- QUESTIONS DIVERSES

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard DIEM

Ouverture du Conseil Municipal à 9 heures 01 minute. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- 1 Augmentation des heures du poste de Leticia CUGUILLERE.

M le Maire rappelle la mutation d'Audrey ALBRUS, secrétaire de Rouvenac au Conseil départemental de l'Aude, suite à un départ en retraite et conformément à ses vœux. Cette mutation permet, dans le cadre de la fusion, de réaliser des économies très importantes pour la Commune nouvelle. La fusion de communes permet de rationaliser le travail, les secrétaires réalisant jusque là l'essentiel de leur travail en double. Leticia CUGUILLERE, secrétaire de FA se propose d'assurer seule le secrétariat de la commune nouvelle et d'absorber les 17 heures faites par Audrey ALBRUS par une augmentation de 4h de son temps de travail, pour absorber la surcharge comme par exemple les dépôts de permis de construire ou certificat d'urbanisme. L'accueil du public à Rouvenac, réalisé jusque là par Audrey ALBRUS, sera lui assuré par les élus. M le Maire remercie encore une fois Audrey et Leticia pour la qualité de leur travail et précise que ces mesures de rationalisation,

permises par la fusion, permettront à la commune de gagner des marges financières importantes tout en maintenant le même service de proximité pour les habitants.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'augmenter les heures du poste de Léticia CUGUILLERE de 24h par semaine à 28h par semaine, suite à la mutation d'Audrey ALBRUS.

2- Compteur Linky.

M le Maire explique les enjeux et les craintes autour du compteur Linky notamment l'intrusion dans la vie privée engendrée par ce compteur, les nombreuses défaillances du compteur, le non sens économique et écologique qui consiste à changer ces millions de compteurs qui fonctionnent actuellement pour les remplacer par ces nouveaux compteurs. De plus, de nombreuses personnes s'opposent à la pose de ces compteurs chez eux à cause des ondes qu'ils émettent. D'autre part, et c'est en ça que le sujet est complexe et fortement polémique, ENEDIS et l'Etat poussent à la pose du compteur en expliquant qu'ils peuvent couper l'électricité si il n'est pas posé par exemple, ce qui semble tout de même peu probable. Quoi qu'il en soit de nombreux habitants sont contre cette pose et d'autres au contraire nous disent qu'ils ne veulent pas prendre de risque et qu'ils ne veulent pas entrer dans un bras de fer contre l'Etat et ENEDIS.

Il est proposé au Conseil de prendre la même délibération que la commune de BLAGNAC souvent citée en exemple. Elle stipule que l'opérateur chargé de la pose des compteurs Linky doit garantir aux usagers la liberté d'exercer leur choix à titre individuel et sans pression pour refuser ou accepter l'accès à leur propriété. Cette délibération permet aux habitants de ne pas être « pris en otages » ni d'un côté ni de l'autre et laisse la liberté de choix à chacun qui fera son choix en conscience. Le Conseil par 18 voix pour et 1 abstention accepte cette délibération.

3- Pose des compteurs Linky sur les bâtiments communaux.

Délibération annulée. Voir Compte rendu du Conseil du 18 juin 2019.

4- Convention avec la SPA

M le Maire propose d'étendre la convention que la commune de Rouvenac avait avec la SPA de Carcassonne à la commune nouvelle du VAL DU FABY. Cette convention est très utile pour gérer les cas d'abandons d'animaux sur le territoire communal. La SPA demande une participation de 0,90 Euros par habitant pour assurer ce service. Délibération adoptée à l'unanimité du Conseil.

5- Nomination du Coordonateur communal pour le recensement de la population 2020.

Du 16 janvier au 15 février 2020 aura lieu le recensement de la population de la commune du VAL DU FABY. M le Maire propose de nommer comme coordinateur communal la secrétaire de Mairie, Mme Léticia CUGUILLERE, comme cela se fait de façon classique lors des recensements. Nous devons ensuite nommer au mois de septembre 2 agents recenseurs, un sur FA, l'autre sur ROUVENAC pour assurer le recensement. La nomination du Coordinateur communal est adoptée à l'unanimité du Conseil.

6- Achat des parcelles A 417, A 418, A 419 à Fa.

M le Maire précise que ces parcelles situées à la sortie immédiate du village de FA en bord de rivière, en face du cimetière, sont un ancien verger à l'abandon. M le Maire propose d'acheter ces 3 parcelles d'une surface de 2 766 m² pour la somme de 2 700 euros, somme longuement négociée avec la propriétaire. M le Maire explique que cet achat à un prix avantageux permet d'augmenter le patrimoine de la commune par l'acquisition de ces parcelles très proches du village, accessibles et sur lesquelles il sera possible de créer un verger collectif. De plus les abords du village seront plus esthétiques lorsque ces parcelles seront débroussaillées et de nouveaux arbres fruitiers plantés. . Accord à l'unanimité du Conseil.

7- Mise à disposition du foyer de Rouvenac

M le Maire explique que Pierre Pradeau souhaite effectuer une vente de ses légumes, produits à Rouvenac, au foyer de Rouvenac le mardi et le vendredi de 10h à 11h en même temps que la vente de pain. M Pradeau précise que si la production de légumes est suffisante il pourra venir les vendre également à FA. M le Maire explique que c'est une excellente idée car cela permet d'assurer un service de proximité aux habitants de la commune du VAL DU FABY avec des produits de qualité. Il est proposé une convention aux mêmes conditions et tarif, à savoir 10 euros par mois, que pour la boulangerie Serrano. Accord à l'unanimité du Conseil.

8- Rénovation de la toiture du foyer de Rouvenac

Le toit du foyer de Rouvenac est en mauvais état et nécessite une réparation rapide. Le marché, d'une valeur de est attribué à l'entreprise BATIR de M Baumann située à Rouvenac.

Questions diverses.

- M le Maire propose au Conseil municipal de valider le choix du logo et du blason de la commune nouvelle du VAL DU FAY, tous deux réalisés par les habitants de la commune.
- M le Maire explique qu'un collectif de citoyens et d'élus dont il fait partie se réunit depuis plusieurs mois pour se battre afin de garder le SMUR de Quillan et les services publics dans le monde rural (postes, écoles, ligne de train, téléphonie mobile et internet...). Une vingtaine de communes dont la notre vont afficher des banderoles pour interpeller les médias, en profitant notamment du tour de France et rappeler à l'Etat, à la Région, au Département la nécessité absolue de maintenir les services d'urgence et de service à la population. M le Maire explique qu'il est déterminé et qu'il ne faut rien lâcher sur ces sujets car il en va de la santé des habitants et parfois même de leur vie.
- M le Maire et M Maniak font le bilan de la réunion réalisée avec les associations du village sur l'aménagement de la Batteuse. Des barrières amovibles seront posées pour éviter que des véhicules stationnent au quotidien sous la Batteuse dont le sol a été rénové mais elles pourront être enlevées lors des manifestations pour permettre un bon déroulement de ces dernières. Des bancs seront posés le long du muret de la Batteuse, les murs de la buvette seront repeints.
- M Maniak fait le point sur la mise en accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite qui est désormais obligatoire. Les aménagements nécessaires ont été réalisés.

La séance est levée à 12 heures 50.

Vu pour être affiché le jeudi 13 juin 2019 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le Maire
Anthony CHANAUD